

Interne : 1506

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

O. 2022/563
 O. 2022/590
 O. 2022/571) (P)

OBJET : Compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021

P. J. : - 3 projets de délibération
 - 1 maquette budgétaire

I. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021 présente un résultat définitif excédentaire de 127 093 125 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	105 793 107
2	Résultat d'investissement	55 742 871
3	Résultat de clôture 2021 (= 1 + 2)	161 535 978
4	Restes à réaliser d'exploitation	0
5	Restes à réaliser d'investissement	-34 442 853
6	Résultat définitif 2021 (= 3+4+5)	127 093 125

Ce compte administratif du budget annexe du service d'eau potable est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2021, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe service d'eau potable	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	56 734 458		54 636 215	111 370 673
Exploitation	117 055 498	65 898 606	-991 587	50 165 305
TOTAL	173 789 956	65 898 606	53 644 628	161 535 978

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement ne seront pas commentés.

II. L'EXECUTION

1) LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation du service d'eau potable s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Fonctionnement du service d'eau potable	55 656 892	48 588 064	Redevances d'eau	210 000 000	196 981 455
Frais de personnel	61 000 000	60 847 374			
Charges financières	17 340 000	17 125 467	Recettes exceptionnelles		1 829
Total	133 996 892	126 560 905	Total	210 000 000	196 983 284

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
133 996 892	94,45 %	126 560 905	94,45 %	-

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 126 560 905 francs CFP, soit 94,45 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ **Frais de fonctionnement : 48 588 064 F**

- frais d'entretien des ouvrages, des terrains et servitudes	:	9 521 045 F
- charges d'administration générale refacturées	:	36 005 822 F
- admission en non valeur de créances irrécouvrables	:	3 061 197 F

➤ **Frais de personnel : 60 847 374 F**

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2021, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

➤ **Charges financières : 17 125 467 F**

Les intérêts de l'annuité de la dette de ce budget annexe se sont élevés à 17 125 467 francs CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
210 000 000	196 983 284	93,80 %

Les recettes d'exploitation comptabilisées se décomposent comme suit :

- redevances d'eau	:	196 981 455 F
- recettes exceptionnelles (régularisation d'une dépense 2020)	:	1 829 F

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Programme d'investissement	369 311 796	330 706 193	Subventions d'investissement	75 347 527	114 084 095
			Emprunt	124 371 205	214 099 045
Remboursement capital de la dette	80 200 000	80 153 304	Affectation du résultat 2020	65 898 606	65 898 606
Total	449 511 796	410 859 497	Total	265 617 338	394 081 746

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
449 511 796	99,06 %	410 859 497	91,40 %	34 442 853

Les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'exercice se sont élevées à 410 859 497 francs CFP, soit 91,40 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ Programme d'investissement : 330 706 193 F

Le programme d'investissement réalisé en matière d'adduction d'eau s'est élevé à 330 706 193 francs CFP, détaillé comme suit :

• Etudes

- études d'adduction d'eau potable	:	4 591 753 F
- schéma directeur d'eau potable	:	1 582 095 F
- barrage de Dumbéa	:	2 222 329 F

• Travaux

- renouvellement de la conduite d'eau brute du barrage de Dumbéa	:	130 068 000 F
- travaux sur le barrage de Dumbéa	:	13 544 917 F
- renouvellement de conduites d'eau potable au Val Plaisance	:	20 048 860 F
- travaux d'adduction d'eau potable :		
✓ route du Port Despointes	:	2 774 123 F
✓ rue du 24 septembre	:	61 806 142 F
✓ rue Edouard Unger	:	15 500 000 F
✓ rue Henri Martinet	:	34 271 415 F
- divers travaux sur ouvrages d'eau potable	:	44 296 559 F

➤ Remboursement du capital de la dette : 80 153 304 F

Le remboursement du capital de la dette de ce budget annexe s'est élevé à 80 153 304 CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
265 617 338	394 081 746	148,36 %

Les recettes d'investissement constatées s'élèvent à 394 081 746 francs CFP et se répartissent comme suit :

➤ **Subventions d'investissement : 114 084 095 F**

- Contrat d'agglomération 2017-2022 :
 - renouvellement de la conduite DN800 :
 - ✓ Etat : 66 258 676 F
 - ✓ Province Sud : 29 231 769 F
- Hors contrat :
 - Nouvelle-Calédonie, sécurisation du barrage : 18 000 000 F
 - Dumbéa, travaux de conduite d'eau brute : 593 650 F

➤ **Emprunt : 214 099 045 F**

Pour compléter le financement du programme d'investissement, un emprunt de 214 millions de francs CFP a été contracté auprès de l'Agence Française de Développement.

➤ **Affectation du résultat 2020 : 65 898 606 F**

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'affectation du résultat 2020 à hauteur de 65 898 606 francs CFP.

III. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

Les dépenses d'investissement 2021 à reporter sur 2022

Chapitre	Chapitre (libellé)	Montant reporté
6101	EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT	34 442 853

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2021 : 34 442 853 F

IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2021 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	042	6811	487 367	040	28148	487 367
AMORTISSEMENTS RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	042	6811	15 298 797	040	281531	15 298 797
INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES	041	2314	346 374	041	2031	346 374
INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	2 529 902	041	2031	2 529 902
RECLASSEMENT AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS	041	2315	56 884 934	041	238	56 884 934
	TOTAL		75 547 374	TOTAL		75 547 374

V. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable présente donc, pour l'exercice 2021, un résultat définitif excédentaire de 127 093 125 francs CFP.

Le programme d'investissement engagé s'est élevé à 445 millions de francs CFP, soit 99 % des prévisions, financé par l'exploitation du service, des subventions d'équipement, un emprunt de 214 millions de francs CFP et par le résultat 2020.

Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2022 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

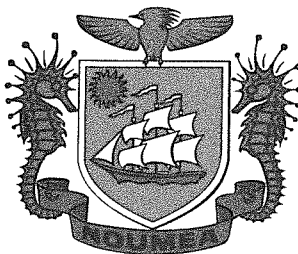
Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2021 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 569

approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/276 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/277 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021/535 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2020 du budget annexe du service d'eau potable,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/78 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe du service d'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe service d'eau potable	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	56 734 458		54 636 215	111 370 673
Exploitation	117 055 498	65 898 606	-991 587	50 165 305
TOTAL	173 789 956	65 898 606	53 644 628	161 535 978

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Président de séance,

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué

et notifié le

et a été publié le

est exécutoire de plein droit.

17 JUIN 2022



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte de gestion du Trésorier PS BA eau potable 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-569 ([voir l'acte associé](#))

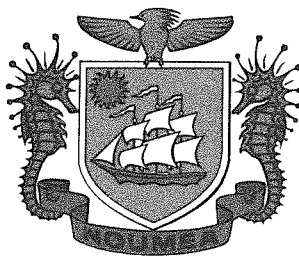
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-569-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Compte de gestion



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 08.06.2022	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
DATE D'AFFICHAGE 08.06.2022	Mme	Charlotte THAI AWE	Mme	Veylma FALAE
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
	M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
			Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
Nombre de présents	:	35	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants (16 procurations)	:	51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Général Mangin»

DELIBERATION N° 2022/ 570

approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe du service d'eau potable

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/276 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/277 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021/535 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2020 du budget annexe du service d'eau potable,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/78 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	263 456 892	263 456 892	511 811 796	511 811 796	775 268 688	775 268 688
Réalisations	142 347 069	196 983 284	470 620 707	469 629 120	612 967 776	666 612 404
I – Résultat de l'exercice		54 636 215	991 587			53 644 628
II – Résultats antérieurs reportés		51 156 892		56 734 458	0	107 891 350
III – Résultat de clôture (I+II)		105 793 107		55 742 871		161 535 978
Restes à réaliser			34 442 853		34 442 853	
IV - Résultat des restes à réaliser	0		34 442 853		34 442 853	
V – Résultat définitif (III+IV)		105 793 107		21 300 018		127 093 125

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable est adopté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Pour le Maire et par délégation,

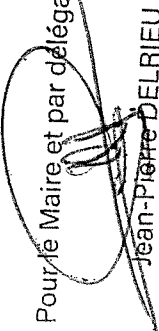
Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **17 JUIN 2022**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~par~~ publié le **17 JUIN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2021 BA eau potable

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-570 (voir l'acte associé)

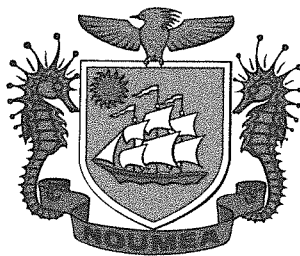
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-570-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Compte administratif (compte financier)



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 08.06.2022	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
DATE D'AFFICHAGE 08.06.2022	Mme	Charlotte THIAWE	Mme	Veylma FALAE
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
	M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 35	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 571

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe du service d'eau potable du compte administratif 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/276 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/277 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021/535 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2020 du budget annexe du service d'eau potable,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/78 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2021, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, votées au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe du service d'eau potable de la ville de Nouméa, telles que récapitulées dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2021	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2022 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2022	RAF
61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (6101Z13)	867 450 000	853 489 600	310 050	95 400	0	13 554 950
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (6101Z17E)	1 432 387 905	724 849 543	200 248 994	275 901 509	5 000 000	226 387 859
61-2020-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (6101Z20E)	522 500 000	58 809 034	127 484 335	151 165 707	83 000 000	102 040 924

AUTORISATION DE PROGRAMME CLOTUREE

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2021	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2022 (dont restes à réaliser)	au-delà de 2022	RAF
61-2013-4 : ETUDES ET TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE DUMBEA (6114Z13)	183 000 000	145 546 044	190 800			37 263 156

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

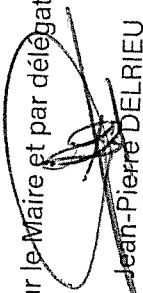
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **17 JUIN 2022**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **17 JUIN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisations de programme et crédits de paiement BA eau potable 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-571 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-571-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)